

Passer de salarié à associé, ça s'accompagne

Martin était jusque-là salarié sur l'exploitation. Il en sera désormais l'associé. Avec un avantage précieux : il connaît bien l'exploitation et ne sera pas perdu. Mais ce changement de statut doit s'accompagner d'un changement de relations avec son employeur qui sera désormais son associé. Pas si simple.

Mathieu s'installe avec Martin, son employeur actuel. Il est un peu inquiet.

"Comment je vais trouver ma place par rapport à Martin ? Qui va décider dans l'atelier lait ? Bon, je maîtrise bien la conduite du troupeau, je connais bien les animaux, j'ai des idées pour améliorer les résultats ou le confort de travail... Mais là, il va falloir participer aux décisions de gestion, me faire entendre, le convaincre pour faire les investissements nécessaires alors qu'il commence à penser à la retraite... J'ai envie de m'investir dans un projet motivant, tourné vers l'avenir".

Analysons les Faits

Mathieu se pose beaucoup de questions et ne sait pas comment, ni dans quel ordre les aborder avec Martin. Il fait des suppositions sur les souhaits et les besoins de Martin ainsi que sur son attitude face aux propositions qu'il pourrait faire en terme d'investissements.

Sa connaissance de l'exploitation est un atout important, néanmoins son changement de statut au sein de l'entreprise doit être évoqué et clarifié.

Le changement de statut induit un nécessaire changement de posture pour chacun : d'employeur vers associé pour Martin, de salarié vers associé pour Mathieu. Pour cela, un échange sur les besoins et les attentes de chacun dans cette nouvelle configuration est indispensable afin que de nouvelles façons de travailler ensemble s'établissent.

Que faut-il retenir ?

Mathieu et Martin ont chacun intérêt à ce que l'autre se trouve bien dans la société dont ils sont désormais les deux associés. Cela demande du temps, qui peut être trouvé à l'occasion d'une formation à laquelle l'un et l'autre participent, un temps pour construire une nouvelle relation entre eux. Ce temps sera aussi l'occasion de définir ensemble des règles de fonctionnement et clarifier les nouvelles responsabilités de chacun. Les deux



Jérôme Chabanne

> Le changement de statut induit un nécessaire changement de posture pour chacun : d'employeur vers associé pour Martin, de salarié vers associé pour Mathieu.

futurs associés étant à des stades de leur carrière quasi opposés, identifier les différents besoins de chacun et surtout les comprendre et les accepter sécurisera également le projet d'association.



Nathalie Darras

Conseillère relations humaines

JOURNÉE RÉGIONALE AVICOLE

**POUSSINIÈRE,
INCORPORATION DE CÉRÉALES...
ORGANISATION DE LA FILIÈRE**

5 décembre 2017, Loudéac • 9h30

www.chambres-agriculture-bretagne.fr

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE